

Structure

Le comité MAM ou la définition d'allocations à architecture ouverte

Dix sociétés de gestion se sont réunies pour aider les CGPI dans le développement de leur activité. Rencontre avec Bruno Delpout, président du groupe Infinitis et initiateur du comité Multi Assets Managers (MAM).



Bruno Delpout
Infinitis

Quel est le cœur d'activité du comité MAM qui présente notamment la particularité de réunir dix sociétés de gestion ?

Bruno Delpout : Créé début 2009, le groupe Infinitis a pour vocation d'accompagner les conseils en gestion de patrimoine dans le développement de leur activité et la valorisation de leur entreprise. Nous mettons à leur disposition plus d'une cinquantaine de services, de produits et d'outils qualitatifs à valeur ajoutée leur permettant d'externaliser le maximum de tâches non productives (veille sur portefeuille, accompagnement commercial...).

Nous avons pu constater qu'en termes d'allocations d'actifs, les CGPI manquaient de temps et surtout

qu'ils avaient besoin d'aide dans la prise de décision. Nous avons ainsi entrepris, en mai 2010, une démarche novatrice dans le monde de la gestion de patrimoine et de l'allocation d'actifs : la réunion de dix sociétés de gestion autour d'une table et la création d'un comité appelé MAM (Multi Assets Managers) qui se réunit tous les deux mois et qui a pour objectif de créer et de gérer des portefeuilles types en architecture ouverte avec 3 profils de risque (un prudent, deux équilibrés, deux dynamiques). Chaque société de gestion propose l'un des fonds de sa gamme qui s'intègre dans le profil en fonction des autres fonds des autres sociétés. L'ensemble des fonds a la même pondération. L'originalité des profils réside également dans l'intégration au sein des profils du fonds en euros.

Quel bilan faites-vous à l'issue de cette première année d'existence ?

BD : Nous avons constaté au sein du groupement et hors groupement un fort engouement pour ce genre d'initiative. Les CGPI ont besoin de disposer d'une aide à la décision dans les allocations. L'ensemble des allocations du comité MAM est accompagné d'une présentation de l'allocation et d'un diagnostic qui justifie l'allocation avec des indicateurs clés (coefficients de corrélation, frontière efficiente, back

test...) qui permettent aux CGPI d'étayer leur argumentation et de remettre une étude détaillée à leurs clients mais aussi de répondre aux exigences de la réglementation. Aujourd'hui, ces allocations sont accessibles en gestion libre ce qui demande un suivi par le conseiller.

Vos perspectives pour les mois à venir ?

BD : Afin d'apporter un service toujours plus complet et pour répondre à une demande croissante des CGPI demandeurs de ce type de gestion, nous mettons en place fin juin la gestion pilotée chez certains assureurs. En effet, ils souhaitent une gestion plus transparente et plus objective par rapport à une gestion sous mandat monogérant qui va insérer dans ses allocations une grande partie de ses fonds. Ici les lignes sont connues, les profils accessibles et les frais réduits. De plus, la mise en place de la gestion pilotée va dans le sens de la simplification du CGPI qui transfère le suivi des allocations à un comité réunissant dix professionnels qui se concertent sur les allocations pour construire l'allocation optimum en tenant compte des contraintes terrain du CGPI, d'où l'insertion du fonds euro dans les profils.

**Propos recueillis
par Karine Szczerbina ■**